

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 19 décembre 2022 à 9 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA22 08 0599**

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 19 décembre 2022, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem – absent  
Vana Nazarian  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

---

**CA22 08 0600**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0601**

ATTENDU qu'en juin 2022, le ministère des Transports et de la Mobilité durable présentait son Plan pour une économie verte, lequel propose un « Programme d'aide aux nouvelles mobilités » (NOMO);

ATTENDU que depuis plusieurs années, l'arrondissement de Saint-Laurent consacre du temps et des ressources afin de rendre ses bâtiments municipaux plus accessibles pour son personnel;

ATTENDU que l'arrondissement vise à réaliser un plan de gestion des déplacements (PDG) avec comme objectif d'encourager l'utilisation des modes de transport durable au sein de son personnel;

ATTENDU que la démarche menant à un PDG est un processus continu qui comporte plusieurs étapes;

ATTENDU que les services proposés concernent les étapes du démarrage, du diagnostic et du plan d'action;

ATTENDU que l'arrondissement est un organisme admissible, tel que décrit au programme NOMO;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- 1.- D'autoriser monsieur Daniel Simon, directeur de la Direction des services administratifs et du greffe à déposer une demande d'aide financière NOMO et, plus particulièrement, concernant le sous-volet 2.1 : Plan de gestion des déplacements;

2.- D'autoriser monsieur Daniel Simon, directeur de la Direction des services administratifs et du greffe à signer les documents administratifs s'y rattachant.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0602**

Le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1222839012).

ATTENDU qu'à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, un projet de règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 a été présenté et déposé (CA22 080594);

ATTENDU qu'à cette même séance extraordinaire, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 (CA22 080595);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décréter les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0603**

La période de questions du public débute à 9 h 51.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA22 08 0604**

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 52.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2023.

---